



Pour soutenir votre prospection à l'international, bénéficiez d'une avance dont le montant du remboursement est fonction de votre succès commercial rencontré !

### Quels sont les critères d'éligibilité ?



- ✓ Être une entreprise française,
- ✓ Avoir au moins un exercice fiscal clôturé (bilan de 12 mois),
- ✓ Avoir une situation financière saine,
- ✓ Réaliser des produits commercialisables,
- ✓ Réaliser un chiffre d'affaires inférieur à 500 millions d'€,
- ✓ Être à jour de ses obligations fiscales et sociales.

### Les étapes du dispositif



1. Période de  
prospection  
(2 ou 3 ans)

2. Période de  
franchise  
(2 ans)

3. Période de  
remboursement  
(3 à 4 ans)

Signature du contrat  
et 1<sup>er</sup> versement  
de Bpifrance

Remise de l'ERDE  
et 2<sup>ème</sup> versement  
de Bpifrance

Déclaration du C.A.  
et remboursement  
à Bpifrance



### Quelles dépenses sont éligibles ?

- Déplacements et séjours à l'étranger,
- Recrutement, formation, salaires et charges du personnel,
- Dépenses en marketing, études de marché, juridique, publicité...
- Frais d'adaptation du produit au marché,
- Frais de fonctionnement d'une implantation à l'étranger,
- Foires, salons, missions collectives...